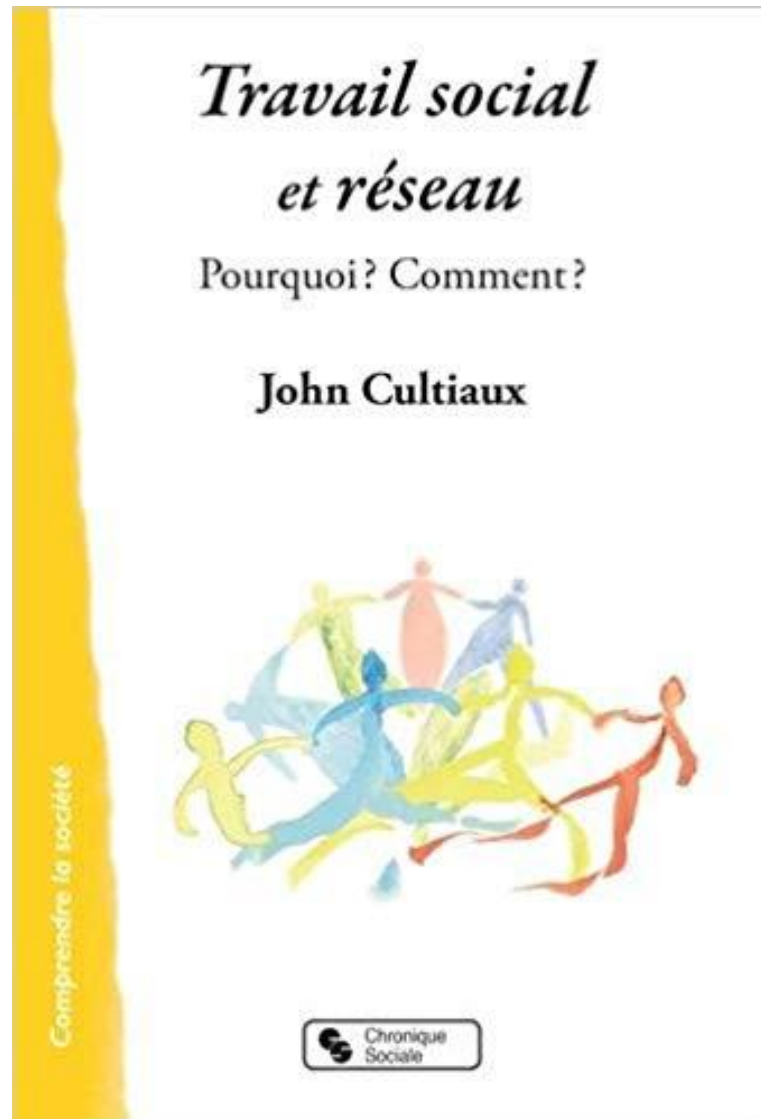


# Il lavoro di rete nell'ambito delle dipendenze





Travail en réseau

/

Travail de réseau



Quand le travail de réseau fonctionne bien, il permet notamment de :

- Pousser les intervenant.e.s à mieux se connaître les uns les autres
- Confronter des points de vues forcément partiels et provisoires
- S'adapter collectivement aux besoins et ressources de la personne
- Mettre en évidence les limites et ressources de chacun des intervenant.e.s
- Maintenir la personne dans la société



Quand le travail de réseau dysfonctionne, il conduit entre autres à :

- Enfermer la personne dans un filet de surveillance et de contrôle
- Se perdre dans une cacophonie auto-entretenu
- Déresponsabiliser chacun des intervenant.e.s
- Empêcher la créativité et l'innovation par l'imposition de hiérarchies explicites ou cachées (entre professions ou institutions)



Le secret peut-il apporter quelque chose au travail de réseau ?





FOLON

Un droit humain : le droit à la protection de la vie privée  
Article 13 de la Constitution



La liberté, c'est le droit de dire ce que je veux....  
et de cacher ce que je veux.



## **Consentement**

la personne comprend et approuve l'échange d'informations la concernant ; elle est d'accord sur les informations à échanger et sur les partenaires à l'échange



## **Transparence**

la personne sait quelles informations on échange à son propos; elle connaît le contenu de son dossier et peut le vérifier et au besoin le faire corriger ou compléter.



## Proportionnalité

Ne traiter que les informations qui sont vraiment nécessaires pour pouvoir accomplir le.s but.s défini.s



Quelques questions pour renforcer la place de la personne dans le travail ou la réunion de réseau

**La personne est-elle durablement d'accord sur le fait de travailler en réseau ?**

**Les participant.e.s au réseau sont-ils identifiés de manière transparente ?**

**Les objectifs sont-ils définis et réajustés régulièrement ?**

*Pour une réunion de réseau :*

La personne est-elle présente au réseau et d'accord avec sa tenue ?

Est-elle accompagnée par une ou des personnes de confiance ?

L'objectif général et les objectifs spécifiques de la réunion sont-ils définis à l'avance ?

Le nombre des participant.e.s au réseau est-il suffisamment restreint pour garantir le respect de la protection de la vie privée de la personne ?

Est-il clair qui va noter quoi et où et qui va avoir accès aux informations échangées ?

*Définition du travail social – Fédération internationale des travailleurs sociaux, 2014 :*

Le travail social (...) promeut  
le changement et le développement social,  
la cohésion sociale,  
le pouvoir d'agir et la libération des personnes.

Les principes de justice sociale,  
de droit de la personne,  
de responsabilité sociale collective  
et de respect des diversités,

sont au cœur du travail social.